

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/080/DEL/4.2

Séance du 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absents : M. VASSELIN Julien, Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHAVES Hélène.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS A DUREE DETERMINEE - CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal au 01/06/2024, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnels non permanents pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique).

A ce titre, il est proposé la création de 3 emplois non permanents pour le camping municipal comme suit :

- 1emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2024 au 30/09/2024
- Missions : accueil - surveillance - réservation - régie - entretien des locaux du camping - animation

.../...

- l'emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 96 heures par mois)

- Rémunération : Echelon 1

- Durée : du 01/06/2024 au 30/09/2024

- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

- l'emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 102 heures par mois)

- Rémunération : Echelon 1

- Durée : du 15/06/2024 au 31/08/2024

- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour la création des emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

La secrétaire de séance,
Hélène CHAVES

